

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 8 février 2008

**Service instructeur**  
COMMANDE PUBLIQUE

N° 2008-2-5-17

**Service consulté**  
DRT

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**RD 417 - DEVIATION DE WINTZENHEIM**  
**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (PHASE REALISATION)**  
□  
**AVENANT N°2 AU MARCHE 187/06**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant relatif à la  
Commande Publique

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver la passation  
de l'avenant décrit ci-dessous et m'autoriser à signer les documents correspondants.

❖ **Marché 187/06 notifié le 03/05/2006**

Titulaire : ARCADIS (mandataire) BOUQUOT ECO  
PAYSAGEMENT/APAAR  
Objet : RD 417 Déviation de WINTZENHEIM - mission de maîtrise  
d'œuvre (phase réalisation)  
Lot n° : -  
Montant € TTC: 569 313.94

**Proposition d'avenant :** 2

Objet : Le marché de travaux de soutènements préconisait une  
méthode de forage des clous à l'air et tubés avec une tubage  
à l'avancement, une injection de coulis de scellement  
continu et un dé-tubage.

Devant les difficultés rencontrées pour sortir les tubes en fin  
de forage, l'entreprise a proposé une solution alternative  
consistant à réaliser des clous suivant une méthode à  
scellement continu, sans tubage.

Cette méthode alternative de clouage engendrerait un surcoût. Cependant et afin que le bilan financier soit neutre pour le maître d'ouvrage, l'entreprise a proposé d'optimiser et de réduire l'épaisseur du mur de soutènement de la trémie. Il est également nécessaire que le maître d'œuvre procède à un contrôle des travaux accru et à un suivi plus important pour accompagner cette solution : réunions de mise au point, recalage des plannings, suivi des contrôles extérieurs et intérieurs.

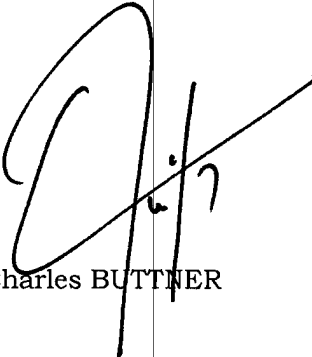
L'avenant n°2 a pour objet de compléter l'élément de mission DET (direction de l'exécution des contrats de travaux) par ces suppléments de suivis et de contrôles.

L'entreprise s'est engagée à prendre en charge le supplément de forfait de rémunération correspondant d'un montant de 6 760 € HT, qui sera cependant rémunéré au maître d'œuvre dans le cadre de son marché. La prise en charge par l'entreprise sera effectuée par un prix en moins value sur le marché de travaux.

Montant de l'avenant € TTC	8 084.96
% / marché initial :	2.58 % (7.68% cumulé)
Commission Appel d'Offres	29/01/2008

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation de cet avenant selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER